



DCM2024/0625-13

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Étaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

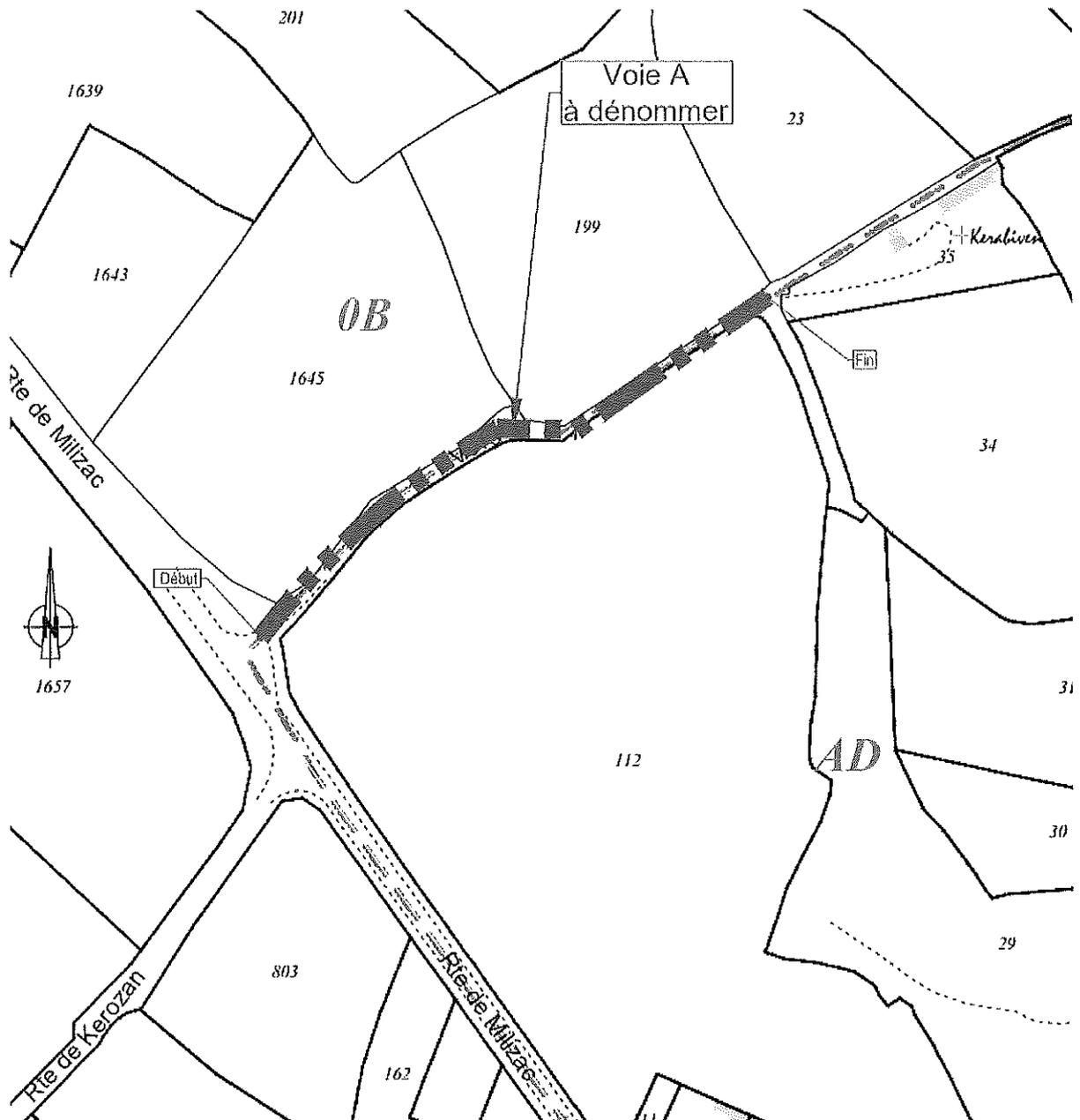
Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR,

A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY.

OBJET : DENOMINATION DU CHEMIN MENANT AU LIEU-DIT KERABIVEN

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

Le chemin desservant le lieu-dit « Kerabiven » nécessite d'être dénommé afin d'être identifié par les services de secours et de permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise.



Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :
chemin de Kerabiven : de la route de Milizac (route départementale n° 3) à la maison riveraine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette voie : chemin de Kerabiven

Avis de la commission travaux, urbanisme, environnement : favorable à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sylvie BOTTA-LE ROY

Fait en mairie, le 26 Juin 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

